

PRÉFÈTE DE L'ALLIER

RAPPORT DE CONTRÔLE DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSÉES

Nom et adresse de l'établissement contrôlé	Code DREAL
<b>Exploitant :</b> LE RESERVOIR	<b>S3IC</b> 0056.00065
<b>Adresse :</b> Zone Industrielle - Rue Eugène Sue	<b>Priorité DREAL</b> <input type="checkbox"/> PN <input type="checkbox"/> AE <input type="checkbox"/> SP <input type="checkbox"/> Autre
<b>Commune :</b> MONTLUÇON (03100)	<b>Régime</b> <input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> NC
	<b>SEVESO</b> <input type="checkbox"/> HAUT <input type="checkbox"/> BAS
<b>Activité principale :</b> Usine de tôlerie et chaudronnerie	
<b>Date du contrôle :</b> 8 avril 2019	
<b>Date du contrôle précédent :</b> 11 décembre 2014	

Type de contrôle
<input type="checkbox"/> Inspection approfondie
<input type="checkbox"/> Inspection courante
<input type="checkbox"/> Inspection ponctuelle
<input type="checkbox"/> Inspection annoncée
<input type="checkbox"/> Inspection inopinée
<input type="checkbox"/> Inspection planifiée
<input type="checkbox"/> Inspection circonstancielle
Circonstances du contrôle
<input type="checkbox"/> Plan de contrôle de la DREAL
<input type="checkbox"/> Incident
<input type="checkbox"/> Plainte
<input type="checkbox"/> Autre :
<ul style="list-style-type: none"><li>• situation administrative ;</li><li>• visites précédentes ;</li><li>• composés organiques volatils ;</li><li>• eau.</li></ul>
Thème(s) du contrôle
<b>Principale(s) installation(s) contrôlée(s) :</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Extérieur et ateliers</li></ul>
Référentiel(s) du contrôle :
<ul style="list-style-type: none"><li>• Arrêté préfectoral d'autorisation n°2554-15 du 08 octobre 2015</li></ul>

Copies	<input type="checkbox"/> Exploitant DREAL : <input type="checkbox"/> Chrono <input type="checkbox"/> PRICAE <input type="checkbox"/> Équipe ECA <input type="checkbox"/> Autre :
--------	--

Contexte
La société LE RESERVOIR exploite sur la commune de Montluçon (et en partie Désertines) une usine de tôlerie et chaudronnerie (fabrication d'appareils à pression). Le procédé de fabrication comprend, outre les opérations usuelles de travail des métaux, des opérations d'application de peintures. L'entreprise est en difficulté depuis plusieurs années. Une baisse d'activité conséquente est à l'origine de l'arrêt d'une proportion importante des installations. La présente visite a principalement pour objectif de vérifier la situation administrative des installations et les implications en résultant sur le plan environnemental.

### Constats de l'inspection

1. Le tableau de classement ne reflète pas l'activité sur le site, notamment en ce qui concerne les activités concernées par les rubriques 2940-2-a et 2565-2-b ;
2. le calcul des garanties financières n'a pas été effectué pour le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Toutefois l'entreprise n'y serait plus soumise en cas de déclassement ;
3. des modifications importantes n'ont pas fait l'objet de porté à connaissance au Préfet (baisse drastique d'activité, arrêt de certaines installations...) ;
4. l'étude de dangers n'est pas à jour suivant les modifications importantes intervenues ;
5. les consignes d'exploitation (organisation du suivi environnemental des installations, gestion des déchets, mise à jour des plans...) ne sont pas à jour ;
6. le dossier de demande d'autorisation initial n'est pas disponible ;
7. la liste ainsi que les plans répertoriant les points de rejets dans l'atmosphère ne sont pas à jour suivant les modifications apportées. Suivant les déclarations de l'exploitant, l'activité a cessé pour les points n°1, 5, 6, 11 et 15 (article 3.2.3 de l'Arrêté préfectoral d'autorisation n°2554-15 du 08 octobre 2015) ;
8. le plan de gestion des solvants n'est pas disponible (~6t/an de solvants utilisés) ;
9. suivant les informations fournies par l'exploitant, il n'y a pas de dispositifs de disconnection entre les réseaux d'eaux du site et ceux extérieurs ;
10. les points de rejets ne sont pas répertoriés sur le plan des réseaux d'eaux ;
11. les conditions de rejets d'eaux industrielles sont modifiées de façon importante (à la baisse) ;
12. le plan de localisation des risques n'est pas à jour suivant les modifications importantes apportées aux installations ;
13. le registre indiquant la nature et la qualité des produits dangereux détenus n'est pas à jour ;
14. l'identification des zones pouvant être à l'origine d'une explosion n'est pas à jour ;
15. l'analyse du risque foudre n'est pas disponible ;
16. le registre des déchets ne présente pas les codes déchets ;
17. un tuyau est présent dans le sol, à la verticale, à l'extérieur, à quelques mètres de la façade ouest du bâtiment principal, près de l'entrée centrale. L'exploitant n'est pas en mesure d'expliquer l'utilité de ce tuyau.

### Pièces jointes

## Conclusion

Suite aux modifications importantes intervenues sur le site, l'exploitant doit transmettre un dossier de mise à jour de sa situation administrative à la préfecture comprenant :

- un tableau de classement ICPE à jour ;
- le cas échéant, des notifications de cessation partielle et/ou totale sur le plan environnemental suivant les rubriques ICPE ;
- les plans à jour (réseaux atmosphériques, réseaux d'eaux, localisation des risques, localisation des stockages et leurs caractéristiques) ;
- en cas de demande de déclassement du site sous le régime de la déclaration, une analyse de conformité des installations suivant les prescriptions ministérielles correspondantes.

### Suites données par l'inspection :

- Observations ou non conformités à traiter par courrier  
 Proposition de suites administratives (APMD, amende administrative, consignation, etc.)  
 Proposition de renforcement, modification ou mise à jour des prescriptions  
 Autre(s) : Suivi du plan d'action (pour les éléments non couverts par les mesures et/ou sanctions administratives)

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
le 26 avril 2019  L'inspecteur de l'environnement, (spécialité installations classées)	le 3 mai 2019  L'inspecteur de l'environnement, (spécialité installations classées)	le 3 mai 2019  L'Adjoint au chef de l'unité inter-Départementale Cantal/Allier/Puy-de-Dôme
Signé	Signé	Signé